Image not found or type unknown

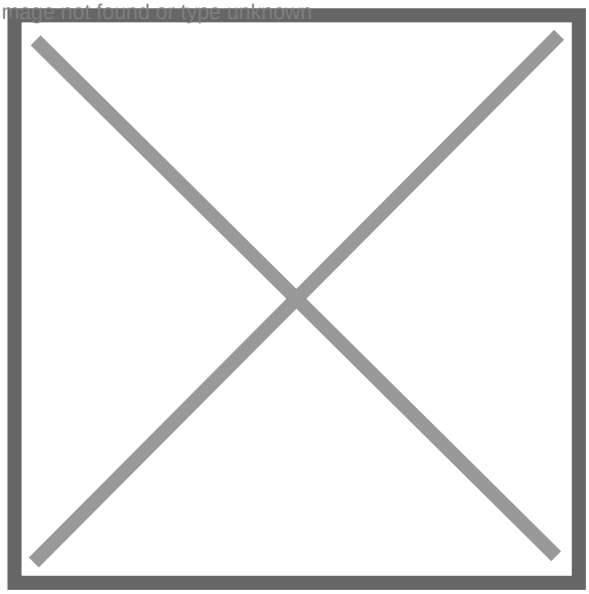

Annulation mariage ou divorce avec une étrangère

Par **lilloo**, le **05/04/2008** à **23:29**

mon fils s'est marié en algérie en juillet 07et apres la transcription à nantes son épouse est venue en france avec un visa conjoint de français fin octobre 2007.elle a quitté le domicile conjugal 12 jours après son arrivée en france.

un signalement a été fait auprès de la police par une main courante, le maire de la ville a été informé ainsi que le procureur de nantes afin demander une annulation pour escroquerie sentimentale.

sachant que cettte jeune femme n'a pu déposer sa demande de recepissé sans son mari dans les 2 mois suivant son arrivée en france elle était en situation irrégulière,a présent elle est en algérie après 3 mois passsé en france
elle souhaite à présent divorcé de ce mariage, elle harcele au téléphone pour qu'il aille divorcer en algérie, mais nous on pense que c'est pas bien pour lui de divorcer la bas et que c'est mieu d'attendre la réponse du procureur de nantes bien qu'il parait que c'est trés long car le procureur a beaucoup de cas à traiter et en plus ce n'est pas sur d'obtenir l'annulation.

mon fils est traumatisé cranien à la suite d'un accident de voiture et handicapée à 80% et il a beaucoup de mal à se remettre de l'abandon de sa femme. le mieux pour lui est de mettre fin à ce mariage le plus rapidement possible pour qu'il puisse se reconstruire moralement.

le divorce est plus rapide mais un avocat nous a dit que c'est impossible de demander le divorce si une demande en annulation est en cours.

ma question est de verifier la véracité de cette information.
peut il quand meme demander le divorce car cela fait 4 mois que aucune nouvelle de nantes

a parT un n° d'enregistrement.

merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés